## Monsieur le Président,

A l'occasion de la réunion de synthèse du débat public concernant le prolongement de la Francilienne je n'ai pas pu exprimer publiquement la position du Conseil Général des Yvelines hier au soir, puisque la discussion fût écourtée.

En conséquence veuillez trouver ici l'exposé de notre point de vue.

Le Conseil Général a voulu arrêter sa position à la fin, après avoir entendu toutes les parties prenantes.

Ce débat qui a connu une forte participation fût nourri d'un nombre important de contributions et de discussions souvent très animées lors des réunions publiques ce qui a démontré, s'il était besoin, la nécessité de cette infrastructure.

Le conseil Général des Yvelines est favorable au « bouclage » de la Francilienne (A 104), absolument essentiel :

- d'une part pour contribuer à résorber la saturation routière de l'Ouest Parisien et arrêter l'insupportable « bouclage sauvage », actuellement pratiqué par l'utilisation de routes, non appropriées, nationales et départementale tant dans le Département des Yvelines que dans celui du Val d'Oise.
- d'autre part pour améliorer l'accessibilité et renforcer ce faisant l'attractivité économique des grands pôles de développement de l'Ouest francilien (Cergy-Pontoise, la Vallée de la Seine, Poissy et Saint-Quentin-en-Yvelines) qui constituent des enjeux stratégiques pour la Région Ile-de-France.

Et l'existence d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) voulu par l'Etat, en Seine Aval ne fait que conforter le besoin de bouclage.

Je tiens à vous préciser que dans le cadre de l'actualisation du Schéma Départemental d'aménagement pour un développement équilibré des Yvelines (SDADEY) que je soumettrai à l'approbation de l'Assemblée Départementale du 12 juillet prochain, l'achèvement des grandes infrastructures de maillage régional, tant routières comme la Francilienne que de transport en commun constitue un enjeu majeur et prioritaire pour les Yvelines.

Il appartient à l'Etat seul de décider du tracé à retenir ; je m'engage à ce que le Département de Yvelines s'y conforme, quel qu'il soit.

Cependant, je précise qu'il importe que le tracé retenu constitue un « véritable bouclage » de la Francilienne entre Cergy-Pontoise et Saint-Quentin-en-Yvelines et dont la faisabilité économique soit réaliste. Je demande en outre que soit préservé les emprise réservées au bénéfice du Département pour la réalisation du futur Pont d'Achères qui permettra d'assurer une liaison Est-Ouest entre les RD30 et 190. Cette liaison n'a aucune vocation à se substituer à l'A104 mais est complémentaire et absolument nécessaire pour la desserte de la Boucle de Chanteloup.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes sentiments distingués.

Pierre BEDIER Député des Yvelines

Monsieur Jean BERGOUGNOUX Président de la CPDP du projet E prolongement de la Francilienne (A104)

Parc Saint-Christophe – Pôle Galilée 3 10 avenue de l'Entreprise 95865 CERGY-PONTOISE CEDEX